



## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 2 mai 2023

Le 2 mai 2023, les adhérents de l'association se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 6 des statuts.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par Madame Irène MEGE, présidente par intérim de l'association.

La séance est ouverte à 17h41.

La présidente par intérim rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral 2022
- Rapport financier 2022
- Rapport du commissaire aux comptes
- Approbation de l'exercice 2022
- Elections des membres du Conseil d'Administration mandat 2023 – 2025
- Informations aux membres de l'assemblée
- Questions diverses

### **Première résolution**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport moral 2022 et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes les parties ledit rapport.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité – 15 voix POUR + 3 pouvoirs, 0 voix CONTRE, 0 voix NSPP***

## **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes les parties ledit rapport.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité - 15 voix POUR + 3 pouvoirs, 0 voix CONTRE, 0 voix NSPP***

## **Troisième résolution**

Madame Charlotte MERCIER, représentant le Commissaire aux Comptes, présente son rapport général sur les comptes de l'association. Suite aux modifications (C.A. du 2 mai 2023) et vérifications spécifiques prévues par la loi, il certifie que les comptes sont sincères et réguliers et que la situation financière de l'association est tout à fait saine.

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes les parties ledit rapport.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité - 15 voix POUR + 3 pouvoirs, 0 voix CONTRE, 0 voix NSPP***

## **Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale ordinaire approuve les comptes de l'exercice 2022 et décide d'affecter au compte report à nouveau le bénéfice constaté de l'exercice s'élevant à 522 €.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité - 15 voix POUR + 3 pouvoirs, 0 voix CONTRE, 0 voix NSPP***

## **Cinquième résolution**

Elections des membres du Conseil d'Administration mandat de 2023 – 2025

Cf. tableau des résultats en pièce jointe. Tous les membres qui se sont présentés sont élus ayant tous obtenus au moins la moitié des voix + 1 conformément aux statuts.

Les membres élus sont invités en Conseil d'Administration le 16 mai 2023 à 17h30 – salle Saintonge n°1. L'ordre du jour leur sera communiqué 10 jours francs avant la date de la réunion.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité - 15 voix POUR + 3 pouvoirs, 0 voix CONTRE, 0 voix NSPP***

## Informations aux membres adhérents

**Commissions** : conformément à l'article 5 du Règlement Intérieur et dans le souci de conserver le caractère social et d'impliquer les membres adhérents, l'association souhaite mettre en place un fonctionnement par COMMISSIONS dans lesquelles doivent siéger au moins un membre du C.A. et du Bureau.

Il est proposé une commission Administrative et Financière, Communication et Sociale.

**Le local**, accueil et bureaux, ont fait l'objet d'un réaménagement et d'un changement d'équipement informatique.

**Le C.O.S. a 50 ans** cette année, l'association organise une fête d'anniversaire. Toute archive sera la bienvenue pour étayer l'exposition prévue pour l'occasion.

## Questions diverses

**Appartement Saint Lary** : pourquoi avoir pris la décision presque en catimini l'arrêt de la location de l'appartement de Saint Lary ?

→ L'association accusait une sérieuse perte financière les dernières années que les deux années de conditions sanitaires n'ont pas permis de redresser.

**Communication** : il est annoncé que la mairie de Saintes fait actuellement un sondage auprès des agents pour savoir ce qu'il verrait dans la « lettre » qui leur ait envoyé mensuellement avec le bulletin de paie. Il serait bien que le COS retrouve une rubrique au sein de cette publication qui certes ne concerne que les actifs « Ville » mais serait une bonne base de travail pour la communication de l'association auprès notamment des autres collectivités adhérentes, ainsi que la mise en place d'une boîte à idées.

→ Point à porter au prochain ordre du jour d'un C.A. et à discuter en Commission

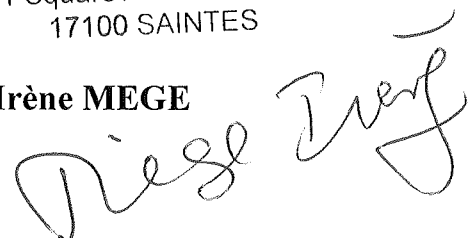
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la Présidente par intérim déclare la séance levée à 18h45.

**La présidente par intérim,**

**COS**

1 Square André Maudet  
17100 SAINTES

**Irène MEGE**



**Présents** : Marie-Claude ALLINAND, Claude FENECH, Marie-Françoise BOILARD, Patricia GROSJEAN, Bernadette BOISSON, Christine TOURNEUR, Sylvette CASTEL, Jean-Pierre LEBLANC, Yves PERRON, Ginette LOUBIERE, Murielle FERIOL, Eric GENDRON, Marilyn MIGAUD, Bernard MIGAUD, Dominique FRANCOIS, David LASSERRE

**Excusés ayant donné pouvoir** :

- Jocelyne DESMAREST à Christine TOURNEUR,
- David LASSERRE à Marie-Claude ALLINAND,
- Brigitte BOUDET à Irène MEGE,
- Christian CHARRIER à Patricia GROSJEAN,

**Secrétariat** : Christine TOURNEUR